



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2019**

Compte-rendu affiché par extraits à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : **07 MARS 2019**  
Date de la convocation : 22 février 2019

Le Conseil Municipal de COMPS s'est réuni à la mairie en séance ordinaire le 04 mars 2019, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Didier BAYARD, Maire.

**Nombre de membres :**

En exercice : 11

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Votants : 6

**MEMBRES PRÉSENTS :** Didier BAYARD (Maire), Bernard GRIMARD (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques HELLO (3<sup>ème</sup> Adjoint), Jean-Pierre CAZIMAJOU, Jacky GORZA, Claudia WOLOSIN

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Véronique HAMMERER, Kathleen SEGUIN

**MEMBRES ABSENTS :** Alain GESTAS, Gérald MAUVILLAIN, Laurence VEYSSIERE

Claudia WOLOSIN est désignée secrétaire de séance.

**Le quorum est atteint.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2019 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du compte de gestion 2018
- 2°) Vote du compte administratif 2018
- 3°) Affectation du résultat 2018
- 4°) Ouverture anticipée n°1 de crédits en section d'investissement – exercice 2019
- 5°) Convention de location/mise à disposition provisoire du foyer avec la Poste
- 6°) Point sur l'organisation de la réunion publique organisée dans le cadre du Grand Débat National
- 7°) Questions diverses

La séance est ouverte.

### 1°) DECISION N°43-03-2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 6 voix pour

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- **approuve** le Compte de Gestion 2018 du Receveur Municipal

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

### 2°) DECISION N°44-03-2019 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Didier BAYARD (Maire) laisse la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques HELLO, doyen d'âge, et se retire de la réunion afin de permettre aux Conseillers municipaux d'examiner le compte administratif de l'exercice 2018.

Monsieur Jacques HELLO présente les réalisations de l'exercice 2018 :

- En section de fonctionnement, le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 260 106,20 €**.
- En section d'investissement, le compte administratif présente un **déficit d'investissement de 37 574,67 €**.

Conformément à l'instruction codificatrice M14, il convient de procéder à l'approbation du compte administratif 2018.

|   |    |
|---|----|
| <b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b> | II |
| VUE D'ENSEMBLE                              | A1 |

**EXECUTION DU BUDGET**

|   |                           | DEPENSES |            | RECETTES |            |
|---|---------------------------|----------|------------|----------|------------|
| <b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b> | Section de fonctionnement | A        | 273 695,17 | G        | 309 788,53 |
|   | Section d'investissement  | B        | 102 619,10 | H        | 98 097,87  |

|                                   |   |   |           |   |            |
|-----------------------------------|---|---|-----------|---|------------|
|                                   |   | + |           | + |            |
| <b>REPORTS DE L'EXERCICE 2017</b> | Report en section de fonctionnement (002) | C |           | I | 224 014,84 |
|                                   | Report en section d'investissement (001)  | D | 33 053,44 | J |            |

|                                       |  |           |            |           |            |
|---------------------------------------|--|-----------|------------|-----------|------------|
|                                       |  | =         |            | =         |            |
| <b>TOTAL (réalisations + reports)</b> |  | = A+B+C+D | 409 367,71 | = G+H+I+J | 631 899,24 |

|   |  |   |       |      |       |
|---|--|---|-------|------|-------|
| <b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)</b> | Section de fonctionnement                      | E | 0,00  | K    | 0,00  |
|   | Section d'investissement                       | F | 0,00  | L    | 0,00  |
|   | TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019 |   | = E+F | 0,00 | = K+L |

|                        |                           |         |               |            |               |
|------------------------|---------------------------|---------|---------------|------------|---------------|
| <b>RESULTAT CUMULE</b> | Section de fonctionnement | = A+C+E | 273 695,17    | = G+I+K    | 533 801,37    |
|                        | Section d'investissement  | = B+D+F | 135 672,54    | = H+J+L    | 98 097,87     |
|                        | TOTAL CUMULE              |         | = A+B+C+D+E+F | 409 367,71 | = G+H+I+J+K+L |

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, par 6 voix pour

- **approuve** le Compte administratif 2018

**3°) DECISION N°45-03-2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif.

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2018 comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

| Résultat de la section de fonctionnement à affecter               |                    | Mairie      |
|---|--------------------|-------------|
| Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice            | Recettes           | 309 786.53  |
|   | Dépenses           | 273 695.17  |
|   | Excédent / Déficit | 36 091.36   |
| Résultats reporté de l'exercice antérieur<br>(Ligne 002 du CA)    | Recettes           | 224 014.84  |
|   | Dépenses           |             |
| Résultat de clôture à affecter                                    | Excédent / Déficit | 260 106.20  |
| Besoin réel de financement de la section d'investissement         |                    | Mairie      |
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice             | Recettes           | 98 097.87   |
|   | Dépenses           | 102 619.10  |
|   | Excédent / Déficit | - 4 521.23  |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur<br>(Ligne 001 du CA)     | Recettes           | -           |
|   | Dépenses           | 33 053.44   |
| RAR   | Recettes           |             |
|   | Dépenses           |             |
|   | Excédent / Déficit | -           |
| Excédent (+) réel de financement / Besoin (-) réel de financement |                    | - 37 574.67 |

| Affectation du résultat de la section de fonctionnement<br>Résultat excédentaire | Mairie      |
|--|-------------|
| R001 / D001 (investissement)   | - 37 574.67 |
| R002 / D002 (fonctionnement)   | 222 531.53  |
| 1068 (investissement)  | 37 574.67   |

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

| Section de fonctionnement |                                       | Section d'investissement            |  |
|---------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dépenses                  | Recettes                              | Dépenses                            | Recettes   |
| D002 déficit reporté :    | R002 excédent reporté :<br>222 531.53 | D001 solde d'exécution<br>37 574.67 | R001 solde d'exécution :<br><br>R1068 :<br>37 574.67 |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 6 voix pour

- **décide** d'affecter au budget communal 2019 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante (solde de fonctionnement excédentaire cumulé de 260 106,20 €) :
  - ⇒ Affectation en réserve en investissement au compte R1068 en couverture du besoin de financement : 37 574,67 €
  - ⇒ Report en recettes de fonctionnement au compte R002 : 222 531,53 €

#### 4°) DECISION N°46-03-2019 : OUVERTURE ANTICIPEE N° 1 DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2019

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut entre le 1er janvier 2019 et le vote du budget prévisionnel, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 :

- d'un crédit de 431 euros au compte 2184 / opération n°19 « Travaux salle polyvalente » pour le règlement de la facture d'investissement de VEDIF pour l'achat d'un chariot et d'un diable de transport ;
- d'un crédit de 240 euros au compte 2031/opération n°25 « Stratégie globale » pour le règlement de la note d'honoraires de l'Atelier ARCADIE pour la réunion supplémentaire du 17/12/2018 dans le cadre du plan de référencement.

Ouverture anticipée n°1 en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019

| INVESTISSEMENT |   | Crédits d'investissement ouverts au BP 2018 | Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2019 | Total crédits d'investissement BP 2019 |
|----------------|---|---|--|--|
| 2184           | Chariot et diable de transport salle polyvalente - Opération n°19 | 0.00  | 431.00   | 431.00                                 |
| 2031           | Plan de référence - Opération n°25                                | 0.00  | 240.00   | 240.00                                 |
| <b>TOTAL</b>   |   | <b>0</b>                                    | <b>671.00</b>  | <b>671.00</b>                          |

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 6 voix pour

- **autorise** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2019 des crédits ci-dessus.

#### 5°) DECISION N°47-03-2019 : CONVENTION DE LOCATION/MISE A DISPOSITION PROVISOIRE DU FOYER AVEC LA POSTE

Monsieur Christian LEOZ, Responsable production à La Poste de Carbon-Blanc, et Madame Patricia CUQ, Directrice Etablissement de Carbon Blanc, ont sollicité la commune dans le cadre de la recherche d'un local équipé d'un point d'eau et de toilettes pour accueillir 4 à 6 facteurs à compter du mois de mai, du lundi au samedi de 11h30 à 13h15 pour leur permettre de prendre leur coupure méridienne pour se restaurer.

Ils sont venus visiter le foyer communal et fais une proposition de conventionnement entre la Poste et la commune de Comps pour la location ou la mise à disposition provisoire de ce local pour faciliter la tournée de distribution des facteurs.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la proposition de convention.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 6 voix pour

- **accepte** le conventionnement entre la Poste et la commune de Comps pour la location / la mise à disposition provisoire du foyer communal
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

#### 6°) POINT SUR L'ORGANISATION DE LA REUNION PUBLIQUE ORGANISEE DANS LE CADRE DU GRAND DEBAT NATIONAL

Point abordé en questions diverses.

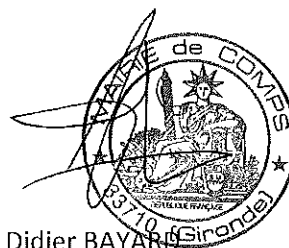
#### 7°) QUESTIONS DIVERSES

- La municipalité organise une réunion dans le cadre du Grand Débat National le vendredi 8 mars à 19h à la salle polyvalente. Des invitations ont été distribuées aux Compsicois.
- Le repas des aînés aura lieu cette année le samedi 23 mars 2019 à 12h.
- Le conseil municipal valide le positionnement des antennes GAZPAR sur le clocher de l'Eglise, une récente étude ayant révélée l'impossibilité de les installer à l'intérieur du clocher.
- Suite à une pétition des parents d'élèves, un courrier va être envoyé au Syndicat du Lycée de Blaye, pour demander un ramassage régulier sur la commune de Comps pour les élèves scolarisés au Lycée de Blaye.
- Un nouveau sèche-main électrique a été installé à l'école.

La séance est levée à 19h25.

Fait à COMPS, le 07 mars 2019.

Le Maire,



Didier BAYARD